

CCAS DE BREBIERES

DELIBERATION

DU 11 avril 2023

FINANCES

1.2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

ET AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation : 5 avril 2023
Séance du 11 avril 2023 à 18h45

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes Abstention 0	Contre 0 Pour 12

Le 11 avril 2023 réuni sous la présidence de M. Lionel DAVID, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Lionel DAVID, après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		19 583,73 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €
Opérations de l'exercice	96 974,53 €	105 801,11 €
Totaux	96 974,53 €	125 384,84 €
Résultat de clôture		29 410,31 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	12 210,34 €	19 583,73 €
	0,00 €	0,00 €
	12 210,34 €	201 265,45 €
	109 184,87 €	220 849,18 €
		111 664,31 €

82 254,00 €

0,00 €

82 254,00 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00 €	au compte 1068 (recettes d'investissement)
29 410,31 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
82 254,00 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Étaient absents excusés, avec procuration :

M. TRIPILET Corentin à M. DEMOULIN Bertrand, Mme MOLARD Caroline à Mme BELVERGE Maria et Mme LOYEZ Cécile à Mme DUJOUENNE Thérèse.

Étaient absents :

M. DEGELDER Mickael, Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine

Hors de la présence de M. Lionel DAVID, Président, le conseil d'administration a voté le compte administratif à l'unanimité des membres présents (9) :

M. DELEBARRE Alain, Mme MARTEAU Marina, M. DEMOULIN Bertrand, Mme BELVERGE Maria, Mme LIENARD Eva, Mme LIBERAL Christine, M. MOREAU Jean-Pierre, Mme DEVOS Catherine, Mme DUJOUENNE Thérèse.

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 062-216201731-20230411-DCCAS202303-DE

Publiée le 27/06/2023
Affichée le 27/06/2023



Pour expédition conforme
Le Président, Lionel DAVID
Le Secrétaire, Marina MARTEAU

Délibération
N° DCCAS-2023-03